

REGLEMENT INTERIEUR

6ème Blitz FIDE de Vanves

Article 1 : Informations générales

Le club d'Echecs de Vanves organise le 6ème Blitz FIDE de Vanves, le samedi 03 juin 2023
La compétition est homologuée sous le N° 59496 par la Fédération française des échecs.
Les résultats seront comptabilisés pour les calculs ELO FIDE BLITZ du mois de juillet 2023.

Article 2 : Règles du jeu applicable, cadence, appariements

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il sera fait application des règles de l'annexe B3 relative aux règles d'échecs en parties blitz non supervisées

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté sera sanctionné par un ajout de :
- 1 minute à la pendule de l'adversaire

Le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci sauf si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.

Si l'arbitre voit un coup illégal ou un drapeau tombé, il l'annoncera.

La cadence de jeu est de 5 minutes par joueur avec un incrément de 3 secondes par coup dès le premier coup.

Les appariements seront réalisés au système suisse avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente.

Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 3 : Nombre et horaires des rondes, pointage et licence

Le tournoi se déroule en 9 rondes

Tous les joueurs devront pointer entre 13h20 et 13h50.

La 1^{ère} ronde est prévue à 14h00

La remise des prix est prévue à 18h00.

Tous les participants devront être titulaires d'une licence A ou B de la FFE, ou disposer d'un code FIDE d'une autre fédération.

Article 4 : Inscriptions et droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 12€ / joueur.

Article 5 : Résultats des matchs et classement

Les résultats sont à annoncer à la table de marque par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent annoncer le résultat.

Le classement est établi au nombre de points selon le barème suivant :
Victoire : 1 point, Partie nulle : 0,5 point, Perte : 0 point.

Le départage des ex-aequo se fait de la manière ordonnée suivante : Buchholz tronqué, puis performance.

Dans le cas où une erreur a été commise (saisie des résultats, jeu avec les mauvaises couleurs...), les joueuses concernées par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin du tournoi.

- Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir.
- S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement pour les besoins du calcul du classement Elo du joueur.

Article 6 : Prix — Récompenses

Les prix sont attribués à la place selon le classement final (incluant les départages) aux trois premiers du tournoi.
1ère : 50€ / 2ème 30€ / 3ème 20€

Médailles pour le meilleur Vanvéen, le meilleur jeune Vanvéen, la meilleure joueuse, et le meilleur vétérane.

La liste définitive des prix sera affichée au plus tard avant la fin de la ronde 3.

Article 7 : Conduite des joueuses, usage du téléphone portable et des équipements électroniques

Un joueur n'est pas autorisée à converser dans l'espace de jeu lorsque des matchs sont en cours de jeu.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques (téléphone portable, montre connectée...) doivent être maintenus en position éteinte, dans un sac fermé, sauf autorisation préalable explicite de l'arbitre. Tout joueur dont l'arbitre constate que l'appareil électronique sonne, vibre ou est allumé sera sanctionné de la perte de la partie. Il en est de même d'un joueur se déplaçant avec cet appareil électronique dès lors qu'il a déjà joué un coup.

Il est strictement interdit de fumer, de vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Article 8 : Droit à l'image

La participation à cette compétition implique l'acceptation que les photographies et vidéos sur lesquelles les joueurs apparaissent soient utilisées à des fins promotionnelles par le club de Vanves, sur ses documents et sur son site Internet, pendant une période de 10 ans. Le droit à l'image et le respect de la vie privée seront préservés si un participant en fait la demande explicite auprès de l'organisateur.

Article 9 : Arbitrage et intervention de l'arbitre

L'arbitre principal du tournoi est Stéphane GOBERT – Arbitre agréé FIDE (Arbitre Fédéral Open 2).

Il sera secondé par Sébastien HATEMIAN – Arbitre stagiaire

Article 10 : Divers

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal : Stéphane Gobert

L'organisateur : Philippe Deloire